



COMPTE RENDU REUNION

Du Lundi 11 Mai 2020 (Visio)



Clubs Présents:

ESCannes – Cavigal – Carros Team Cycliste –
SLVence – UCGrasse

Arnaud Berthier pour le comité

Prochaine Réunion:

Mardi 2 Juin 2020(Visio)
à 19h30

1. Les épreuves d'hier

Aucune

2. Les épreuves de demain

Aucune

3. Infos/ débats

• La reprise des activités INDIVIDUELLES :

Depuis le 11 Mai 2020, le gouvernement a autorisé la pratique des activités sportives. Cette reprise doit être effectuée selon les directives de l'Etat en respectant les gestes barrières. A savoir pour le cycliste :

- Sans durée dans le temps
- Sans attestation
- Dans un rayon de 100kms
- En ne dépassant pas 10 personnes
- Respecter un espace de 10m entre chaque personne

Source : sports.gouv.fr

Il s'agit là d'une reprise INDIVIDUELLE et non ASSOCIATIVE, on oublie donc les sorties de club pour le moment.

Favoriser un maillot neutre dans un premier temps.

• La saison 2020

Bien que l'on ne sache pas ce qu'il adviendra de la saison 2020, préparons nous quand même à un redémarrage en douceur. Les perspectives d'un redémarrage à partir du 1^{er} Aout selon les dernières circulaires de la FFC semblent floues. Ceci étant, pour les courses devant se dérouler après le 1^{er} Aout, la commission invite les organisateurs à préparer quand même leur dossier en stipulant bien que l'épreuve aura lieu en fonction des directives de l'Etat.

Pour des raisons administratives, il ne sera pas possible d'organiser une course FSGT sans que la FFC ait repris (une histoire de convention).

La commission a d'ore et déjà pris la décision d'annuler les courses quelle devait organiser afin de libérer les dates pour les épreuves clubs.

• La saison 2021

Afin de répondre aux questions qui seront posées par rapport à la licence, celle-ci ne sera ni remboursée, ni prolongée.

Le coût de la licence devait/doit changer pour 2021, à l'heure où le PV est rédigé, un vote est en cours. La commission cycliste s'est positionnée sur un maintien des cotisations mais aussi une demande de prolongation des droits d'utilisation de la licence 2020.

Les vainqueurs des différents championnats (Côte d'Azur, Inter-Region, Nationaux) pourront porter leur tenue jusqu'aux divers championnats en 2021 et ce, même si la saison 2020 reprend.

- La commission Cycliste

La commission cycliste a prit la décision en cas de reprise de la saison en 2020, de baisser le tarifs des engagements de 6€ à 4€ du fait de la non organisation de ses épreuves.

Du fait des difficultés qu'a engendrées cette pandémie et conscient de la répercution sur les coupes des subventions qu'auront à subir les clubs, Pierre a décidé que les sommes que les clubs ont versées en 2020 au titre de l'aide à la commission seront exonérées en 2021 pour l'ensemble des clubs y compris pour les clubs ayant organisé en début de saison.

La réunion a été réalisée en visioconférence pour la première fois, nous étions 7 personnes et cela s'est plutôt bien passé. Nous avons demandé à Arnaud de voir si la salle de réunion peut en être équipée. Le but étant d'impliquer les présidents de clubs et/ou représentants dans nos réunions si ceux-ci ne peuvent pas se déplacer. Nous sommes conscients que le risque est de voir la salle de réunion encore plus déserte qu'auparavant. Nous ferons des essais pour voir comment cela évolue car nous ne sommes pas égaux parmi les dirigeants pour utiliser ce système.

La prochaine réunion aura lieu en visio le Mardi 2 Juin à 19h30, nous en saurons plus des nouvelles directives de l'Etat, FFC, FSGT

En attendant protégez vous et soyez patients

4. Les sanctions /amendes

Aucune

5. Changement de catégorie

Nous avons reçu une demande de Mr Bertazzo Didier. Sa demande de passer en 5 est acceptée dans les cas suivants

- Si les compétitions reprennent en 2020
- Au premier top 5 il remontera dans la catégorie 4